

Savoir & Comprendre

Numéro 42 Mai 2026

Le bulletin d'information de la Structure d'échange et d'information sur Valduc

Édito

Du président



Bonjour à toutes et à tous,

Ce numéro est consacré à l'actualité de Valduc et aux évolutions qui concernent directement notre territoire.

La présence du Centre fait partie du quotidien de nombreuses communes : elle se traduit par des déplacements réguliers de salariés et de prestataires, par l'accueil de travailleurs temporaires, mais aussi par une activité économique qui bénéficie à de nombreux acteurs locaux.

Restaurants, commerces, hébergements ou entreprises du secteur profitent ainsi d'une dynamique qui participe à la vitalité de notre territoire.

Vous découvrirez dans l'interview du directeur du Centre qu'un nouveau projet d'envergure est à l'étude : la construction d'un bâtiment destiné à la production de tritium.

Ce projet soulève naturellement plusieurs questions, qu'elles soient économiques, environnementales ou liées à l'information des habitants. Il est important que chacun puisse disposer d'éléments clairs et accessibles pour mieux comprendre les enjeux associés à cette évolution.

C'est dans cet esprit que nous reviendrons, dans un prochain numéro, sur la question du tritium et de sa présence dans notre environnement.

En attendant, nous vous proposons en dernière page un rappel des principales caractéristiques de ce radioélément.

Bonne lecture,

Bénigne Colson

à la une

Nouveaux projets à Valduc Quels impacts sur le territoire ?

Hervé CHOLLET, directeur du CEA de Valduc, a répondu à nos questions.

> Pages 2 & 3

Autorisation de rejets et de prélèvement d'eau

Les dessous de l'ARPE...

L'autorisation de rejets et de prélèvement d'eau de Valduc a été mise à jour en 2018. Les différences avec la précédente (qui datait de 1995) sont minimales. On y trouve même une réduction de la quantité de rejet autorisé pour le tritium, malgré le fait qu'elle sera plus élevée avec la nouvelle installation de fabrication !

Toutes les explications...

> Pages 3 & 4

Tritium : fiche d'identité

Les bases à connaître pour comprendre

> Page 4

Nouveaux projets à Valduc

Quels impacts pour le territoire ?

Le directeur de Valduc répond à nos questions.

SEIVA : quelles sont les évolutions d'activité à venir sur le centre ?

Hervé CHOLLET : Pour répondre aux grands enjeux des missions qui lui sont confiées, pérenniser ses activités et préparer l'avenir, le centre de Valduc mène des programmes de modernisation de ses installations. L'un de ses grands chantiers en cours concerne l'atelier d'extraction de tritium, qui constitue une nouvelle activité. De plus, il reste encore des travaux à mener sur le chantier de l'installation Epure, en coopération avec les équipes britanniques.



Un des principaux chantiers : nouvel atelier d'extraction du tritium

(Atelier d'Extraction du Tritium de Valduc, ndlr) verra progressivement sa capacité de production augmenter. Un service dédié à son exploitation a été créé au CEA et des partenaires industriels assureront le maintien en conditions opérationnelles de l'installation. Le service d'exploitation de ce nouveau bâtiment monte petit à petit en effectifs, afin de suivre la réalisation, avec l'équipe « projet », de préparer la mise en exploitation et de former son personnel pour être prêt à la mise en service. Ce sont autant d'emplois indirects qui seront créés, de familles qui potentiellement viendront s'installer à proximité.

La mise en service de cette nouvelle installation contribuera à une augmentation des rejets actuels en tritium et en émetteurs beta et gamma. Le CEA a donc demandé fin 2023 une révision de l'ARPE* de 2018 (arrêté précisant les autorisations de rejets d'effluents liquides et gazeux, de prélèvements et consommations

d'eau pour l'exploitation de l'INBS de Valduc).

Les nouvelles limites de rejets radioactifs du projet d'arrêté conduisent à un impact sanitaire qui demeure de l'ordre de 10 microSieverts (inférieur à un centième de la limite d'exposition annuelle du public, fixée par le code de la Santé Publique). Cet impact reste négligeable, et les nouvelles limites peuvent être considérées comme des évolutions mineures.

SEIVA : et concernant les emplois ?

Hervé CHOLLET : Le centre de Valduc reste à ce jour le premier employeur industriel de Côte-d'Or. En 2019, un rapport de l'INSEE montrait que 1000 emplois au CEA représentaient 7700 emplois induits dans la région, entre les sous-traitants et les familles implantées. Avec aujourd'hui près de 1110 salariés, le centre de Valduc, en perpétuelle évolution, propose en permanence des offres d'emplois, dans tous les domaines techniques et administratifs.

Sur un marché du travail tendu et face à la spécificité de certains des métiers du CEA, il est parfois difficile de trouver les compétences et les profils dont nous avons besoin. Le bassin d'emploi dans la région est faible, mais le CEA de Valduc mène des actions pour susciter les vocations, par exemple en allant présenter ses métiers et activités auprès des jeunes, dans les lycées, les écoles d'ingénieurs, à l'université... Il y a dix ans, Valduc employait environ 900 salariés, environ 1110 aujourd'hui. Le centre représente donc un poids économique important localement.

SEIVA : quelle relation souhaitez-vous mettre en place avec les territoires et les mairies ?

Hervé CHOLLET : Le centre de Valduc souhaite rester à l'écoute des institutions locales : ainsi, depuis ma nomination, je rencontre les maires des communes avoisinantes, pour échanger sur les impacts éventuels du CEA. L'objectif est de savoir si Valduc engendre des besoins ou des gênes.

En effet, notre activité peut générer des nuisances, notamment en termes de circulation routière. Mais elle apporte aussi de la vie sur le plan local.

Le centre de Valduc reste à ce jour le premier employeur industriel de Côte-d'Or.

SEIVA : l'objet de la SEIVA est d'étudier les impacts du centre sur l'environnement, la santé, l'économie et le territoire. Depuis sa création, le CEA s'est ouvert à plus de dialogue et apporte des réponses à nos questions. Comment enrichir notre collaboration selon vous ?

Les échanges entre le CEA de Valduc et la SEIVA sont, au même titre que les échanges avec les élus locaux, de première importance pour la direction du centre. La participation de la SEIVA aux réunions d'information autour de Valduc, qu'elles soient organisées ou non par la Préfecture, mais également l'implication de la SEIVA lors d'exercices majeurs sont primordiales pour maintenir une relation de confiance et des échanges transparents.

Des échanges autour de méthodologies et techniques de mesure de la radioactivité dans le milieu naturel sont envisagés, à l'image des présentations réalisées lors de la Commission d'Information de décembre 2025. Cela peut aussi se traduire par des analyses communes d'échantillons prélevés dans l'environnement du centre.

Les échanges avec la SEIVA et les élus sont de première importance.

* ARPE - Autorisation de Rejets et de Prélèvement d'Eau

Les dessous de l'ARPE (suite de la page1)

A Valduc, pour ce qui concerne les matières radioactives, seuls les rejets atmosphériques sont autorisés. Voici les quantités autorisées chaque année, et les conditions de rejets :

Gaz rares : 10 térabecquerels

Tritium : 1300 térabecquerels

Iodes radioactifs : 6 mégabecquerels

Autres émetteurs bêta gamma : 10 mégabecquerels

> Voir le tableau ci-dessous pour apprécier les valeurs

L'activité mensuelle des rejets atmosphériques ne doit pas dépasser le sixième des limites annuelles correspondantes.

Concernant les émetteurs alpha (plutonium, uranium), les rejets d'origine artificielle ne doivent pas dépasser 0,0005 becquerels par m3 d'air.

A l'intérieur même du centre, les eaux usées, après leur passage dans la station d'épuration, sont contrôlées avant rejet dans le milieu naturel : pas plus de 30 000 becquerels de tritium par litre d'eau (Bq/l) et un maximum de 50 gigabecquerels par an. 1 Bq/l pour les autres émetteurs β artificiels, et de 0,05 Bq/l pour les émetteurs α .

> Suite page 4

Tableau : correspondances entre nombres et abréviations

MULTIPLES		Préfixe	Symbole
Facteur par lequel l'unité est multipliée			
10 ¹⁸	ou 1 000 000 000 000 000 000	exa	E
10 ¹⁵	ou 1 000 000 000 000 000	peta	P
10 ¹²	ou 1 000 000 000 000	téra	T
10 ⁹	ou 1 000 000 000	giga	G
10 ⁶	ou 1 000 000	méga	M
10 ³	ou 1 000	kilo	k
10 ²	ou 100	hecto	h
10 ¹	ou 10	déca	da

Les dessous de l'ARPE...

(suite p. 3)

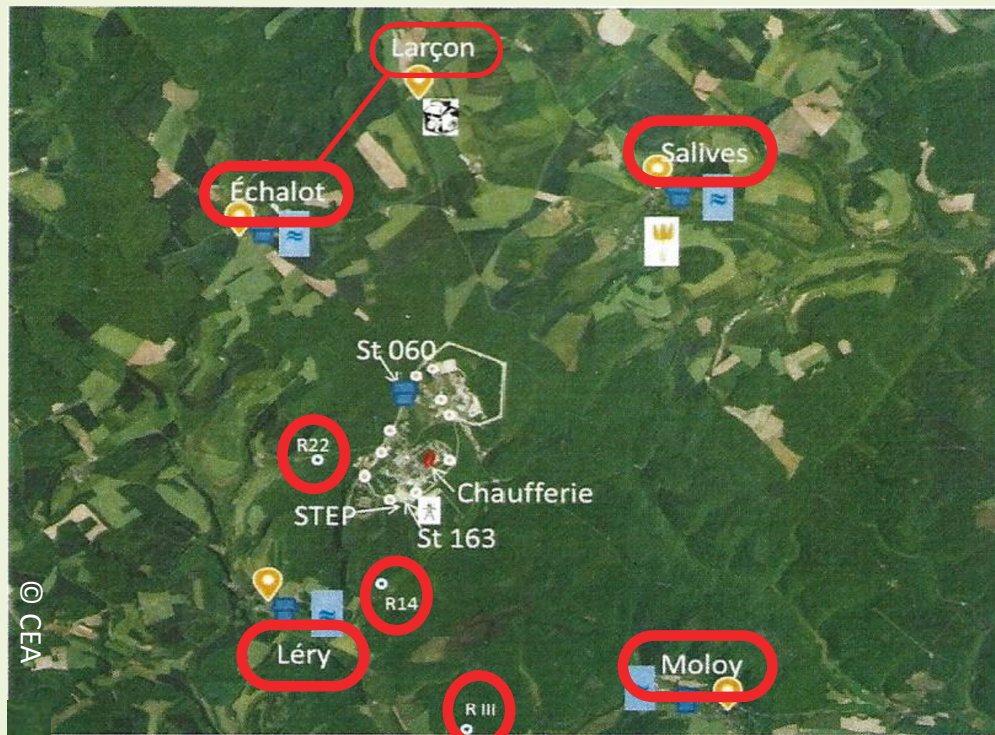
Le suivi environnemental

Le plan ci-contre montre les points de surveillance de la radioactivité dans l'environnement. Cette disposition permet de couvrir les principales directions des vents qui dispersent les rejets atmosphériques du Centre.

Les communes de Léry, Echalot, Salives et Moloy accueillent des dispositifs de prélèvement d'air et d'eau de pluie. Y sont également prélevés des échantillons d'eau potable.

Le tritium est par ailleurs suivi chaque trimestre dans du lait provenant d'Echalot, et une fois par an dans une production agricole issue de Salives.

La radioactivité ambiante et les eaux superficielles - la Douix, la Tille, l'Ignon, le Grand étang de Valduc et le ru de Noirveau, sont surveillées, ainsi que les eaux souterraines et les sources RIII au sud, R14 au droit de la station d'épuration du Centre, et R22 à l'ouest, suivant les écoulements souterrains naturels.



Composés chimiques, poussières... aussi réglementés

La radioactivité n'est pas le seul paramètre réglementé : les rejets des deux chaufferies du site, l'une au fuel, l'autre au bois, et ceux de la station d'épuration, sont encadrés et suivis sur le plan chimique.

> Pour en savoir plus, téléchargez l'intégralité de l'ARPE sur le site internet de la SEIVA, rubrique Environnement : www.seiva-valduc.fr/environnement.

Tritium : fiche d'identité

De l'hydrogène radioactif...

Première chose à savoir : le tritium est une variante radioactive de l'hydrogène et chimiquement, il se comporte comme tel : dès qu'il le peut, il se lie avec un atome d'oxygène pour former de l'eau*, de l'eau tritiée en ce qui nous concerne.

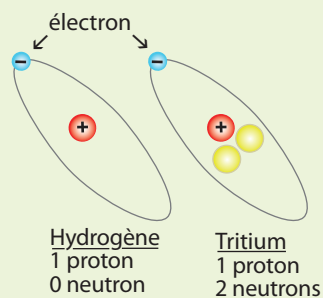
On l'écrit H3 ou T, à comparer avec H (hydrogène) et H2 (deutérium).

La radioactivité qu'il dégage est de type «bêta», ou «β» en écriture scientifique.

Pour s'en protéger, il suffit d'interposer entre la source de radioactivité et vous une simple feuille d'aluminium, mais il pénètre à l'intérieur du corps par la peau, la respiration et l'ingestion d'eau et d'aliments contaminés.

Sa radiotoxicité est classée comme très faible par la réglementation.

*L'eau est composée de 2 atomes d'hydrogène et d'un atome d'oxygène : H2O. Le tritium remplace un hydrogène, ce qui donne HTO.



seiva
L'INFORMATION INDÉPENDANTE
AU SERVICE DES RIVERAINS

Nous rejoindre

Seiva - Maison des associations
Boîte FF4 - 2 rue des Corroyeurs
21000 Dijon
contact@seiva-valduc.fr
www.Seiva-valduc.fr
0983077510

Crédits photos & images

© seiva

© CEA

Édité par la SEIVA

Directeur de la publication :

Bénigne Colson

Impression : Bulleprint, Norges la Ville

Dépôt légal et n° issn : 1277-2879

Le bulletin Savoir & Comprendre
Peut être obtenu gratuitement à la
SEIVA sur demande et dans les
Mairies de Léry, Salives, Le Meix,
Moloy, Poiseul La Grange,
Lamargelle, Frénois et Echalot.

